Nations Unies

S/PV.8114



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8114e séance

Mardi 28 novembre 2017, à 9 heures

New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

17-40017 (F)







La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance :M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; et M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Grandi et M. Swing participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne à présent la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Les graves violations commises contre les migrants et les réfugiés le long des itinéraires de la Méditerranée centrale ne peuvent plus être ignorées. Je me réjouis que le Conseil de sécurité ait décidé de porter son attention sur cette question pressante.

Durant la seule année 2017, plus de 116 000 personnes ont traversé la mer pour rejoindre l'Italie. Nous ne devons pas oublier que nombre de celles qui arrivent, à moins qu'elles ne finissent échouées ou meurent en cours de route, sont des réfugiés qui fuient les conflits et les persécutions, et relèvent donc directement de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Comme je l'ai souligné dans ma déclaration au Conseil de sécurité il y a quelques semaines (voir S/PV.8083), l'incapacité de la communauté internationale à prévenir et régler les conflits est à l'origine même du sort de ces individus. Contraints à fuir, mais sans voie légale pour se mettre à l'abri, les réfugiés sont exposés, tout comme les migrants, à des violences épouvantables, notamment la torture, le viol, l'exploitation sexuelle, l'esclavage et d'autres formes de travail forcé, qui prolifèrent lorsque la gouvernance est faible et que les réseaux criminels transnationaux sont ainsi bien implantés. Cela requiert une approche globale englobant les pays d'origine, de transit et de destination.

Il est essentiel de renforcer la protection des réfugiés et offrir des solutions le long des routes, notamment au Tchad et au Niger. Le HCR est en train d'intensifier son action, mais des déficits de financement dramatiques persistent, en particulier en Afrique sub-saharienne. En Libye, quelque 17 000 réfugiés et migrants sont en détention; beaucoup d'autres sont retenus par des contrebandiers et des trafiquants protégés par des milices bien connues. Pour y remédier, il faut des progrès vers des solutions politiques et il faut des structures de gouvernance qui fonctionnent.

Dans l'intervalle, le HCR est en train de faire sa part, de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations. Les progrès sont perceptibles, bien que modestes. La situation en matière de sécurité reste précaire et l'accès à des endroits clefs n'est pas encore possible; néanmoins, œuvrant étroitement avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et grâce à l'appui de certains bailleurs de fonds – que je remercie –, nous faisons des progrès en ce qui concerne l'élargissement de notre champ d'action. Nous aidons les autorités à répondre aux besoins des Libyens déplacés et d'autres touchés par le conflit; c'est une priorité importante. Nous avons aussi obtenu la remise en liberté de près de 1 000 demandeurs d'asile et réfugiés cette année, et les mécanismes d'accueil et de protection sont en train d'être renforcés petit à petit. Des plans pour établir un centre de transit à Tripoli vont bon train.

Le sauvetage en mer, conformément aux normes du droit maritime international et du droit international des droits de l'homme reste impératif. L'appui aux autorités libyennes chargées de la gestion des frontières, notamment les garde-côtes, doit aller de pair avec la mise en place de systèmes d'accueil et d'asile adéquats. Je félicite les Gouvernements libyen et nigérien d'avoir autorisé la première évacuation par le HCR de 25 réfugiés en transit, qui seront réinstallés en France. D'autres plateformes d'évacuation, lieux de réinstallation et autres voies de droit sûres sont nécessaires le long de tout le parcours migratoire. J'ai demandé 40 000 lieux de réinstallation de plus dans les 15 pays touchés par ces mouvements. À ce jour, les indications font état d'à peine 10 500 lieux – un chiffre encourageant mais encore insuffisant. Les membres du Conseil se souviendront que le HCR a aussi formulé des recommandations spécifiques pour lutter contre ce trafic, notamment le gel des avoirs, l'interdiction de voyager, la perturbation

des sources de revenus et de matériels, et le lancement d'une action criminelle robuste.

Trop souvent, les mesures prises concernant les routes méditerranéennes portent sur le contrôle, la dissuasion et l'exclusion. Cela peut avoir un effet déshumanisant et, ce qui est plus important encore, cela à lui seul ne permet pas réfugiés et aux migrants d'éviter des situations d'exploitation gravement dommageables. Un ensemble de mesures dans les domaines politique, sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme et des investissements aux fins du développement sont nécessaires. Je me félicite de l'attention accordée par le Conseil de sécurité à cette question, étant donné que son rôle de chef de file est essentiel pour ce faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de son exposé intéressant et détaillé.

Je donne maintenant la parole à M. Swing.

M. Swing (*parle en anglais*) : Je voudrais essentiellement aborder la question sous l'angle des trafiquants de personnes et des revenus engrangés par eux. Cela fait des années, en fait depuis la chute de Kadhafi en février 2011, que nous œuvrons pour essayer d'extraire les gens des centres de détention et d'y améliorer les conditions de vie ainsi que de régler le problème d'une façon qui détruise le modèle d'affaires des trafiquants. Cette année, nous avons aidé 13 000 migrants à quitter les centres de détention pour rentrer chez eux – dont 8000 dans notre centre à Agadez, au Niger – au lieu de les laisser traverser la Méditerranée.

Il s'agit ici essentiellement de sauver des vies, et c'est la raison pour laquelle, je crois, nous sommes ici aujourd'hui. Nous n'essayons pas d'empêcher les Africains d'atteindre l'Europe. Nous travaillons avec l'Union africaine, l'Union européenne et les autorités libyennes. D'après mon expérience, il est plutôt rare de réunir en même temps tous les éléments d'une solution. Depuis le scoop sur la vente d'esclaves – en fait, c'est nous qui avons les premiers donné l'information en avril, laquelle été ensuite relayée par un grand média –, tout ce que nous voulons c'est casser le modèle d'affaires des passeurs.

Nous avons perdu 5 000 personnes en Méditerranée l'année dernière, et 3 000 cette année. Nous avons publié un communiqué de presse à ce sujet hier. Nous sommes tous sous pression : les Libyens, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – notre partenaire traditionnel – l'Union africaine, l'Union européenne et les pays d'origine. Nous voulons tous trouver une solution, et je crois que, franchement, tous les éléments sont réunis. Nous avons eu de bonnes discussions avec le Président de la Commission de l'Union africaine et la Haute Représentante de l'Union européenne. Tout le monde semble être d'accord que cela est possible.

Ce que nous, l'OIM et son partenaire traditionnel, le HCR, prévoyons et espérons faire c'est vider les 30 centres de détention contrôlées par le Gouvernement, où se trouveraient encore quelque 15 000 personnes. Nous ne savons pas combien de milices ont des centres de détention; nous savons qu'elles en ont; mais concentrons-nous sur l'action menée par le Gouvernement maintenant, parce que nous aurons besoin de l'aide de la Libye. Nous pensons que nous y arriverons à très court terme si chacun est disposé à aider et à faire des compromis. Ce dont nous avons besoin, c'est que les Libyens acceptent que nous vidions ces centres. Je pense qu'ils seront d'accord. Nous attendons d'eux qu'ils nous accordent des autorisations de survol et d'atterrissage. Nous devons pouvoir utiliser des avions gros porteurs qui ne soient pas libyens. Les Libyens nous aident beaucoup. Nous n'avons jusque-là utilisé que des avions libyens, mais ils sont trop peu nombreux et trop petits. Nous parlons d'une opération de grande envergure.

Nous avons bien entendu besoin de l'aide de l'Union africaine, et nous voulons que les principaux pays d'origine envoient des agents consulaires à Tripoli, en particulier pour aider à identifier et enregistrer ces personnes et leur fournir des documents de voyage afin que nous puissions les ramener chez eux. Pour certains, il faudra trouver un pays tiers où ils puissent se rendre jusqu'à ce qu'ils puissent disposer de documents en règle, mais pour la vaste majorité – c'est-à-dire ceux qui veulent rentrer chez eux, car nous ne procédons qu'à des rapatriements librement consentis – cela est faisable.

Nous aurons besoin de financements. J'ai eu une conversation intéressante à ce sujet hier. Je pense que le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne que nous utilisons à d'autres fins peut aussi l'être à cette fin. Nous avons reçu des garanties à cet égard, et nous pouvons l'augmenter au fur et à mesure. L'essentiel c'est que nous parvenions à un accord qui tienne compte des intérêts de tous et dans lequel chacun trouve son compte.

Il faudra ensuite que les pays d'origine s'engagent à aider ces migrants à se réinsérer. Ces derniers pourraient y retourner avec un peu d'argent en poche pour recommencer leur vie, mais il faudra pour cela que

leur pays d'origine s'engage à les aider à se réinsérer afin qu'ils n'aient pas à reprendre la route de la migration irrégulière.

Tous les éléments sont réunis. Nous sommes prêts à commencer à travailler. M. Grandi et moi-même en avons discuté et nous pensons pouvoir œuvrer de concert. La majorité des personnes sont probablement des migrants économiques, mais il y aura aussi parmi eux de nombreux réfugiés, probablement en provenance d'Érythrée ou peut-être du nord-est du Nigéria, fuyant les persécutions de Boko Haram. Je crois que nous pouvons aller de l'avant avec ce plan assez rapidement si nous pouvons obtenir tous les accords sont je parle. Nous aurons besoin de l'aide de la Libye, et les Libyens se sont montrés très coopératifs. Nous aurons besoin de l'aide de la Commission de l'Union africaine, dont le Président a été très coopératif. L'Union européenne a été très coopérative aussi.

Nous sommes tous sous pression, car il s'agit d'une tragédie humaine de grande ampleur. Nous pouvons y mettre fin si nous nous montrons pragmatiques et si nous mettons en place le programme dont je viens de parler. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question qu'on voudrait bien me poser, mais il s'agit là d'une question, je crois, où tous les éléments se présentent d'une manière plutôt favorable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Swing de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés à la suite des reportages inquiétants que nous avons vus la semaine dernière, montrant des migrants en train d'être vendus comme esclaves en Libye.

Aujourd'hui, en tant que communauté internationale, nous devons être unis dans notre engagement à éliminer ce crime odieux qu'est l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, et à protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables. À l'instar de nombreux Libyens, je suis indigné et vivement préoccupé par les reportages de la semaine dernière. Je suis profondément préoccupé par la persistance des souffrances injustifiables des civils en raison du conflit en Libye et par le fait qu'ils sont victimes des pires violations des droits de l'homme en raison de l'absence de l'état de droit. Je note avec satisfaction que le Gouvernement libyen d'entente nationale a annoncé l'ouverture immédiate d'une enquête sur cette affaire et son engagement à veiller à ce que les personnes impliquées soient traduites en justice et qu'il soit mis un terme à ces pratiques ignobles.

Nous réaffirmons notre appui, en travaillant aux côtés de la Libye et de la communauté internationale, aux efforts visant à faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice, et nous encourageons tous les États Membres à continuer de collaborer avec les autorités libyennes en ce qui concerne les allégations de violations des droits de l'homme afin d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes.

Après plusieurs débats, le Conseil de sécurité est bien informé des défis auxquels nous sommes confrontés pour ce qui est de régler le problème des migrations non gérées, notamment à travers la Libye. Nous sommes conscients de la vulnérabilité indéniable des migrants face à la traite et à l'esclavage moderne. Nous voulons des migrations sûres, légales et bien gérées. Nous avons discuté de la nécessité d'élaborer une démarche globale qui tienne compte des causes profondes et des conséquences des migrations. Grâce aux résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017), nous nous sommes dotés d'outils nous permettant d'agir.

L'instabilité crée un environnement permissif dans lequel les réseaux criminels exploitent les civils et les migrants et utilisent des réseaux de trafic dans leur intérêt, notamment au moyen de la détention illégale de migrants. Nous continuerons d'aider les autorités libyennes à améliorer les conditions dans les centres qui sont actuellement sous leur contrôle et à exercer un contrôle sur les autres centres.

Tout récemment, le Conseil a constaté des progrès en ce qui concerne la revitalisation du processus politique libyen et des mesures en faveur de la stabilisation du pays. Nous sommes conscients que la situation des droits de l'homme en Libye ne peut être durablement améliorée que grâce à la stabilité que confère un gouvernement uni et représentatif. Une Libye où règne la sécurité, la sûreté et la prospérité, à même de s'attaquer avec confiance aux défis qui se posent dans la région, est dans notre intérêt à nous tous, et nous continuons d'appuyer le Plan d'action des Nations Unies pour la Libye.

Nous devons tous comprendre que ce ne sont pas seulement les victimes de la traite et leurs proches qui sont directement touchés par ce crime odieux. Les extrémistes violents profitent financièrement de ce commerce de la misère humaine et l'utilisent pour

financer des activités terroristes qui nous touchent tous. Nous devons tenir compte de la traite et de l'esclavage moderne dans nos efforts de lutte contre le terrorisme, et nous devons tout faire pour que l'esclavage ne soit plus une source de financement pour les groupes terroristes.

La surveillance des droits de l'homme et le renforcement des capacités de la police sont au cœur des efforts déployés par les missions sur le terrain pour renforcer la stabilité et lutter contre la traite d'êtres humains. Plus généralement, nous devons examiner la place que doit occuper la lutte contre la traite d'êtres humains dans le programme de pérennisation de la paix, qui utilise toute la gamme d'outils dont dispose l'ONU pour prévenir les conflits et instaurer la paix. De toute évidence, on ne peut s'attaquer à la traite d'êtres humains qu'au moyen d'une approche globale portant sur tous les piliers de l'action des Nations Unies.

Comme c'est toujours le cas de nos jours compte tenu du rythme frénétique de l'actualité, les reportages sur la Libye, qui nous ont tellement choqués, seront bientôt remplacés par d'autres grands titres et ne seront plus évoqués dans les médias. Même si on peut s'y attendre, nous devons faire preuve d'un sens plus élevé de responsabilités. Il est répréhensible que l'esclavage persiste au XXIe siècle, en dépit de tous les progrès qui ont été réalisés en matière de défense des droits de l'homme. Engageons-nous à œuvrer de concert pour continuer d'accorder l'attention voulue à cette question et agir sur le long terme, afin de veiller à ce que cette pratique ne se poursuive pas en Libye ou ailleurs. Ce n'est qu'en agissant ainsi que nous pourrons espérer mener à bien notre mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si les membres du Conseil estiment qu'une déclaration pourrait être utile, nous sommes prêts à travailler avec eux en vue de son élaboration.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, et de l'Organisation internationale pour les migrations, M. William Swing, pour leurs exposés précis, importants et sans détours sur la situation des migrants en Libye, comme je voudrais remercier la présidence italienne pour sa mobilisation sur ce sujet central.

À la suite du débat très utile sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit, organisé par la présidence italienne le 21 novembre (voir S/PV.8111), le Président Emmanuel Macron a pris l'initiative de cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité contre l'exploitation des migrants en Libye et la traite des êtres humains. L'objectif de cette session importante du Conseil est double : d'abord, condamner bien sûr mais aussi dénoncer aux yeux du monde, pour y mettre un terme, ces pratiques barbares qui choquent profondément la conscience universelle et qui constituent des crimes contre l'humanité; et ensuite, apporter des réponses concrètes à ce fléau, à la fois immédiates et durables, en utilisant pour cela toutes les ressources du droit. Cela passe, je vais y revenir dans un instant, par une coopération renforcée avec les autorités libyennes. Cela passe aussi par une lutte implacable contre l'impunité, y compris à travers la Cour pénale internationale, et par l'imposition de sanctions contre tous ceux, individus et entités, qui contribuent à ces actes barbares. Dans ce contexte, la France plaide naturellement pour une expression forte du Conseil de sécurité.

Les images qui ont circulé ces dernières semaines dans les médias sont choquantes. Elles soulignent l'urgence d'améliorer notre politique globale face à la crise migratoire et de faire cesser ce drame humain. C'est dire combien nous condamnons avec la plus grande fermeté les traitements inhumains et les violences dont sont victimes nombre d'individus en Libye, en particulier les migrants et les réfugiés du fait de leur vulnérabilité. La traite des êtres humains, il faut en avoir conscience, recouvre de nombreuses formes d'exploitation : enlèvements, travail forcé, torture, détention arbitraire, servitude sexuelle, viols, pour n'en citer que quelques-unes. Ces pratiques abjectes ne sont pas seulement insupportables d'un point de vue moral, elles sont de nature, encore une fois, à constituer des crimes contre l'humanité et ne doivent pas – ne peuvent pas – rester impunies.

Face à de tels crimes, nous avons le devoir d'agir en faveur de la protection des victimes, mais aussi du respect du droit international et humanitaire. Le Conseil de sécurité porte une responsabilité particulière dans la lutte contre ce fléau, car la traite des êtres humains prospère dans les zones de conflit et alimente les conflits. Elle est aussi un moyen de semer la terreur parmi les populations, une source de financement devenue majeure et un instrument de rétribution pour les groupes armés voire les groupes terroristes. Pour ces raisons, la traite des êtres humains constitue clairement une menace à la paix et à la sécurité internationales. La résolution 2388 (2017) que nous avons adoptée mardi dernier constitue un nouveau pas en avant dans notre

lutte commune contre la traite et l'exploitation des êtres humains.

Mais nous sommes tous conscients qu'il faut aller beaucoup plus loin et qu'il faut le faire d'urgence. Il est impératif d'agir à plusieurs niveaux. Nous devons d'abord renforcer notre coopération avec les autorités libyennes, qu'il nous faut aider à assumer leurs lourdes responsabilités. Nous devons les y aider. Il faut répondre à l'urgence : mettre fin aux pratiques de détention arbitraire et surtout aux exactions que subissent les migrants dans certains centres de détention et améliorer les conditions sanitaires de ces centres. Nous saluons l'ouverture d'une enquête par les autorités libyennes et souhaitons que celle-ci aboutisse dans les meilleurs délais.

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, s'est entretenu à Tripoli avec le Ministre de l'intérieur libyen le 4 septembre : les autorités libyennes sont conscientes de leur devoir de protection et d'assistance envers les migrants présents sur leur territoire et doivent pleinement coopérer avec les organisations internationales auxquelles la France apporte son plein soutien. Nous devons toutefois prendre en compte la réalité de l'État libyen aujourd'hui, à savoir un État en situation de fragilité, dans un pays miné par un conflit de plusieurs années et qui a une marge d'action limitée sur la majorité des migrants qui sont aux mains des réseaux de trafiquants, en dehors donc des centres gouvernementaux. Notre réponse doit tenir compte de cette complexité, faute de quoi elle sera inefficace.

Enfin, nous appelons aussi de nos vœux le renforcement du dialogue avec les autorités libyennes sur le statut de réfugié et le droit d'asile en Libye, ainsi que le soutien au développement d'alternatives économiques dans un pays qui a, par le passé, été un pays de destination de main d'œuvre étrangère et qui le reste en partie. Le développement des capacités libyennes est à ce titre indispensable. L'action des Nations Unies mais également l'action européenne, à travers l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, EUNAVFOR MED opération SOPHIA, vise à renforcer l'État libyen, ses institutions sécuritaires et judiciaires, avec pour objectif de permettre à la Libye de mieux gérer la crise migratoire et de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Il nous faut également, je l'ai dit, utiliser toutes les ressources du droit et de la justice internationale, devant laquelle les auteurs des crimes contre les migrants en Libye devront rendre des comptes. L'impunité n'est tout simplement pas possible face à de telles horreurs. Nous ne l'accepterons pas. La Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a indiqué, lors de ses derniers exposés ici, au Conseil de sécurité, en novembre (voir S/PV.8091) et mai dernier (voir S/PV.7934) qu'elle continue de recueillir des informations et des éléments de preuve se rapportant aux crimes présumés commis contre les migrants transitant par la Libye et que certains crimes pourraient relever de la compétence de la Cour. Elle a tout notre soutien. Il est important que la Libye coopère pleinement avec la CPI, de même que tous les États concernés, conformément à la résolution 1970 (2011).

Comme le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, l'a demandé récemment, nous devrons utiliser sans faiblesse, contre les trafiquants et les individus impliqués dans ces pratiques inhumaines, le cadre du régime de sanctions sur la Libye. Ce régime, créé par la résolution 1970 (2011), nous permet de mettre en place des sanctions ciblées à l'encontre des individus impliqués dans le trafic de migrants du fait de leur responsabilité dans des violations graves des droits de l'homme. La France proposera d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, présidé par la Suède, à l'identification des individus et des entités responsables de ces trafics via le territoire libyen. Elle compte sur le soutien des membres de ce Conseil pour avancer résolument en ce sens. Nous devons également agir avec les pays d'origine et de transit afin de développer une coopération renforcée avec les autorités des pays concernés pour les inciter à développer leur politique d'asile en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il s'agit également d'encourager les pays d'origine à renforcer la protection consulaire de leurs ressortissants et à appuyer les actions de l' Organisation internationale pour les migrations (OIM) en faveur de retours volontaires quand ils sont possibles.

Il est clair que la résolution durable de ce drame est inséparable d'une solution politique inclusive au conflit en Libye, qui mette l'État libyen en situation d'y répondre pleinement. Cela passe par la mise en place d'une armée unifiée, placée sous l'autorité du pouvoir civil, et, dans un premier temps, par le renforcement des garde-côtes libyens. Il est à cet égard essentiel qu'il y ait une prise de conscience de la part des acteurs politiques libyens de la nécessité d'avancer rapidement dans la mise en œuvre du plan d'action du Représentant spécial

pour faire cesser un conflit dont les Libyens sont les premières victimes.

L'exploitation et les violations des droits fondamentaux des migrants sur le territoire libyen se nourrissent en effet de l'instabilité politique et sécuritaire et alimentent en retour la dynamique du conflit. Pour briser ce cercle vicieux, nous réaffirmons notre plein soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, et à son plan d'action, qui reste le seul cadre valide pour les négociations en cours. Cela implique, dans l'immédiat, l'adoption des amendements nécessaires à l'Accord de Skhirat.

Enfin, conformément aux engagements du sommet de Paris du 28 août, nous continuerons à lutter avec nos partenaires européens et africains contre le trafic de migrants sous toutes ses formes, en frappant les organisations criminelles et les réseaux de passeurs et en agissant de manière résolue pour démanteler et détruire le modèle économique des trafiquants. À la suite de cet accord, il est possible de travailler concrètement avec le HCR et l'OIM, en lien avec les autorités libyennes, pour améliorer les conditions de vie des migrants dans les camps officiels, pour faciliter les démarches de ces organisations auprès du Gouvernement d'entente nationale et favoriser le transfert des plus vulnérables d'entre eux vers le Niger, en vue de leur réinstallation. Nous souhaitons, comme nous avons commencé à le faire en lien avec nos partenaires africains, identifier les femmes et les hommes qui peuvent bénéficier de la protection du droit d'asile, et leur permettre de trouver refuge en Europe pour les cas les plus vulnérables. Le Président de la République, depuis Ouagadougou où il se trouve en ce moment-même, vient de confirmer son souhait de voir d'autres Européens rejoindre la France dans cette voie.

En conclusion, le Conseil peut compter sur la France pour poursuivre sa mobilisation en faveur d'une approche unie et déterminée du Conseil de sécurité, qui doit adopter, sur cette question cruciale, sur cette question vitale, une position forte avec des mesures précises et concrètes, à la mesure de l'enjeu.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence italienne d'avoir convoqué la présente séance d'information à la demande de la délégation française. Nous tenons à les remercier toutes les deux. Nous remercions également M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que M. Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, pour leurs exposés.

De fait, la situation des réfugiés et des migrants africains en Libye est une source de grave préoccupation depuis un certain temps. La route de la Méditerranée centrale, qui passe par la Libye, est toujours utilisée par les migrants et les réfugiés, principalement en provenance d'Afrique sub-saharienne, pour se rendre en Europe. Elle est désormais une route populaire auprès des trafiquants et des passeurs qui continuent de tirer profit de la situation actuelle et de la faiblesse des services de répression.

Ce sont bien entendu les informations diffusées dans les médias concernant la vente aux enchères comme esclaves de migrants et réfugiés africains qui ont happé l'attention du monde récemment. Les vidéos qui circulent sur les médias sociaux et les récits poignants de certains des réfugiés et migrants africains qui ont décrit les souffrances et les douleurs qu'ils subissent dans les camps de détention aux mains de trafiquants et de passeurs ont créé une véritable onde de choc dans tout le continent, voire au-delà.

Non seulement un acte aussi odieux et inhumain est inacceptable, mais il n'a pas sa place au XXIe siècle. Il doit être condamné avec la plus grande véhémence et nous réitérons notre appui aux déclarations du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU. Nous pensons qu'il est tout à fait approprié que le Conseil adopte une déclaration dans le même sens, pour attester du sérieux avec lequel il suit la question. Nous estimons donc que ce que le Royaume-Uni et la France ont suggéré à cet égard convient parfaitement. Comme nous l'avons déclaré lors de la séance d'information sur la Libye la semaine dernière (voir S/PV.8104), nous considérons qu'il existe deux approches principales pour traiter cette question.

Premièrement, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour démanteler les marchés aux esclaves et détruire les réseaux criminels impliqués dans cette pratique inhumaine. Toutes les mesures nécessaires doivent également être prises afin d'identifier tous les responsables de ce crime innommable et barbare et de les traduire en justice. Le Gouvernement libyen a déjà exprimé son engagement à entreprendre les enquêtes qui s'imposent, et ces efforts doivent être appuyés. À cet égard, il est très important de renforcer les capacités des institutions libyennes, des forces de l'ordre et des organes judiciaires.

Nous saluons les mesures prises par l'Union africaine pour ouvrir en urgence une enquête en appui aux mesures annoncées par les autorités libyennes et

pour dépêcher un envoyé en Libye afin d'organiser des consultations avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes de manière à convenir de mesures concrètes permettant d'améliorer le sort des migrants africains en Libye. Tous les organismes compétents des Nations Unies doivent appuyer activement ces efforts, et la coopération internationale doit également être renforcée afin de prévenir et combattre la traite des personnes et de protéger les droits des victimes, en particulier des femmes et des enfants.

Deuxièmement, il est absolument impératif de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, des migrations et de la traite des personnes d'une manière globale et intégrée. La pauvreté et le désespoir sont à la racine du problème. De telles situations doivent nous rappeler qu'il n'existe littéralement pas d'autre option que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme nous l'avons dit précédemment, d'où la nécessité d'accélérer les efforts pour remédier aux difficultés multiformes qui forcent les jeunes à partir en quête d'un avenir meilleur. C'est pourquoi nous nous faisons l'écho de l'appel lancé la semaine passée (voir S/PV.8111) par M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à passer des paroles aux actes et à atteindre l'objectif arrêté pour 2030.

Toutefois, dans l'attente que des solutions durables soient mises en oeuvre pour s'attaquer aux causes profondes des migrations et des déplacements forcés, il convient sans aucun doute de faire bien davantage pour fournir une aide humanitaire vitale aux réfugiés et aux migrants, quel que soit leur statut. Il faut également encourager les États à continuer d'ouvrir leurs frontières aux réfugiés, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés, et renforcer davantage l'aide internationale sur la base du principe du partage de la charge et de la solidarité avec les pays accueillant des réfugiés. Par ailleurs, il est nécessaire d'encourager les États à élargir les possibilités de réinstallation en tant que moyen de protection internationale pour les réfugiés et à proposer plus de voies régulières de migration, car cela pourrait contribuer de manière significative à la prévention de la traite et du trafic d'êtres humains.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier vivement de sa noble initiative le Gouvernement rwandais, qui a accepté d'accueillir 30 000 personnes confrontées au danger de l'esclavage moderne en Libye. C'est un exemple d'engagement traduit en actes pour lequel le Rwanda doit être loué.

En ce qui concerne plus particulièrement la situation en Libye, nous comprenons la complexité et l'évolution rapide de la crise humanitaire à laquelle le pays est confronté, dans un environnement politique très difficile. Il est urgent de régler la situation politique, de manière à ce que l'état de droit prévale dans tout le pays, sous une autorité dont la légitimité est reconnue par le peuple libyen. Nous sommes convaincus que le Plan d'action des Nations Unies, avec ses différentes composantes qui s'enchaînent, fournit un cadre utile pour mettre fin à l'impasse politique actuelle et répondre aux revendications légitimes de tous les Libyens. Nous saluons les efforts que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye continue de déployer afin de faire participer tous les Libyens sur la base du Plan d'action des Nations Unies, notamment en rassemblant les principaux acteurs politiques afin de remettre l'Accord politique libyen sur les rails, car il reste le seul cadre viable pour régler la crise libyenne.

Enfin, vendre des migrants aux enchères, en tant qu'esclaves, est un affront à l'humanité, et nous devons mettre tout en oeuvre pour lutter contre ce fléau. Nous espérons que le Conseil enverra le bon message pour démontrer notre volonté collective de relever ce défi immédiat et à long terme grâce à une approche globale et intégrée, et sans faiblesse, comme le représentant de la France vient de le dire, en s'appuyant sur des partenariats mondiaux et régionaux efficaces.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) **:** Tout d'abord, je tiens à remercier les intervenants des exposés très utiles qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité.

Des groupes criminels et divers groupes continuent d'exploiter les conflits en cours et l'absence d'état de droit dans de nombreuses régions du monde pour se livrer à la traite des personnes afin de financer leurs activités criminelles, en particulier en exploitant les membres les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants, soit à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de prélèvement d'organes, d'esclavage ou autres. Ces activités alimentent en retour les conflits, et des efforts internationaux concertés sont nécessaires pour contrer ce phénomène. L'Égypte a suivi attentivement et avec une grave inquiétude les reportages dans les médias montrant des bandes criminelles en Libye exploiter des migrants illégaux et se livrer notamment à la traite d'êtres humains. L'Égypte rejette et condamne ces actes criminels, qui vont à l'encontre des valeurs humaines les plus fondamentales.

L'Égypte salue les efforts des autorités libyennes, qui ont condamné ces actes et annoncé que les organismes libyens compétents avaient lancé une enquête pour établir toute la vérité. Elles sont déterminées à punir quiconque est impliqué dans ces pratiques si ces allégations sont vérifiées. Nous sommes tout à fait prêts à fournir toute forme d'appui au peuple libyen frère pour aider les autorités libyennes à faire face à la situation dans tous ses aspects.

Ce phénomène choquant et terrifiant souligne une fois de plus l'importance de renforcer les institutions libyennes afin de relever les graves défis auxquels le pays est confronté, et d'améliorer les capacités du pays de protéger les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. L'Égypte n'a épargné aucun effort pour unir les forces armées libyennes. En appui aux efforts de l'ONU, le comité national égyptien chargé du dossier libyen a récemment accueilli un groupe d'officiers libyens au Caire. Par ailleurs, nous faisons tout notre possible pour appuyer le processus politique, principalement pour permettre aux Libyens de trouver eux-mêmes des solutions globales et durables à la situation que connaît leur pays.

On ne peut pas parler des dangers qui pèsent sur la Libye sans évoquer la situation économique, sociale et en matière de sécurité dans la région du Sahel. Le vide sécuritaire, la porosité des frontières dans les zones désertiques isolées et dans les pays de la région, et le fait que ces derniers sont désormais des sanctuaires pour les groupes terroristes et les bandes criminelles organisées, facilitant ainsi leurs activités illégales et leur capacité de terroriser les civils, ont mené à la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Libye sur le plan de la sécurité.

À cet égard, nous soulignons l'importance du rôle joué par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel s'agissant de combattre ces dangers. La communauté internationale se doit de soutenir cette initiative ambitieuse. Investir dans l'appui à la Force conjointe portera ses fruits, car cela permettra de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde.

Les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme qui vont de pair avec les flux massifs de réfugiés et de migrants, notamment la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, nous obligent à redoubler d'efforts au niveau international pour améliorer la gestion de ces flux. À cet égard, nous pensons que nous devons adopter une démarche globale pour nous attaquer aux causes profondes des migrations, notamment par le biais de mesures économiques, politiques, culturelles et humanitaires, tout en mettant l'accent sur la dimension du développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil.

Nous devons également créer de nouvelles filières légales pour accueillir les migrants et les réfugiés, et faire plus que simplement fermer les frontières, ce qui est contraire à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Nous nous félicitons des efforts menés en vue de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, en plus du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Pour terminer, nous soulignons que l'Égypte appuie le rôle central joué par l'ONU pour renforcer les efforts internationaux de lutte contre la traite d'êtres humains. Le Conseil de sécurité a adopté, il y a quelques jours, la résolution 2388 (2017) à cette fin, en complément à la résolution 2331 (2016), au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et à la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1 de l'Assemblée générale). Nous appelons les États Membres à intensifier leurs efforts dans la période à venir.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de leurs exposés de ce matin qui donnent à réfléchir. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la France de demander la convocation d'urgence d'une séance du Conseil sur cette question importante. Il est essentiel que la séance d'aujourd'hui conduise à une action rapide et décisive, notamment par le biais d'une déclaration forte du Conseil.

Comme d'autres, nous avons été horrifiés et indignés par les images vidéo diffusées la semaine dernière, montrant des êtres humains qui auraient été achetés et vendus comme esclaves sur de présumés marchés aux esclaves en Libye. Tous les États ont l'obligation de prévenir, de décourager et de réprimer le crime d'esclavage, qui est interdit en tout temps et pourrait très bien être constitutif de crime contre l'humanité. Nous condamnons ces actes dans les termes les plus vifs.

Malheureusement, ces révélations ne sont que les dernières d'une longue liste d'outrages et de sévices observés dans le conflit en Libye. À chaque séance du Conseil de sécurité consacrée à la Libye cette année, la Suède a évoqué les violations des droits de l'homme et exactions généralisées et bien documentées dont font l'objet les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées, notamment les détentions arbitraires, les viols et autres formes de violences sexuelles et physiques, ainsi que le travail forcé. Ces crimes terribles continuent d'être commis en toute impunité. Nous devons tous agir, c'est une responsabilité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Je voudrais énoncer quelques mesures concrètes pour avancer sur cette question.

Premièrement, le Conseil doit exiger que les auteurs répondent de leurs actes. Nous réitérons l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres aux autorités compétentes pour qu'elles enquêtent sur les informations faisant état d'esclavage et de traite d'esclaves. Nous prenons note de l'annonce faite par le Gouvernement libyen d'entente nationale concernant l'ouverture d'une enquête et nous félicitons de l'initiative prise par l'ONU de travailler avec les autorités libyennes afin de mettre en place un mécanisme de suivi transparent visant à protéger les migrants et les réfugiés contre les violations des droits de l'homme.

Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général le 20 novembre à tous les acteurs de l'ONU pour qu'ils poursuivent leurs efforts en matière de lutte contre l'esclavage, et souhaiterions que le Secrétaire général soumette au Conseil un rapport sur les résultats de ces efforts. Le Conseil doit se joindre au Secrétaire général, ainsi qu'à l'Union africaine et à l'Union européenne pour demander clairement et sans équivoque que ces crimes fassent l'objet d'enquêtes approfondies, crédibles et indépendantes dans les plus brefs délais. À cette fin, nous demandons la mise en place urgente d'une mission d'établissement des faits pour examiner la question de l'esclavage en Libye.

Nous appuyons, par ailleurs, l'initiative du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, qui a été annoncée au Conseil le 8 novembre (voir S/PV.8091), s'agissant d'étudier la possibilité d'enquêter sur les crimes liés à des réseaux de traite d'êtres humains et de passeurs. En guise de mesure préventive et afin d'encourager un changement de comportement, nous sommes prêts à examiner la possibilité d'imposer des sanctions à ceux qui se rendent coupables de trafic de migrants et de traite de personnes.

Deuxièmement, il est impératif d'améliorer la situation humanitaire. Nous exhortons les autorités libyennes à garantir un accès humanitaire plein et sans entrave aux centres de détention de migrants en Libye, et renouvelons notre appel pour que ces centres de détention soient transformés en centres de transit ouverts répondant aux normes internationales. Qui plus est, il est crucial de trouver des solutions de substitution durables à la détention, notamment pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Nous appuyons les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de répondre aux besoins de protection des réfugiés, notamment par le biais du mécanisme d'évacuation d'urgence et de réinstallation provisoire. Nous sommes l'un des principaux donateurs aux opérations importantes de l'OIM et du HCR et avons fourni des places de réinstallation d'urgence à ce mécanisme. Nous encourageons d'autres pays à faire de même.

Si des mesures d'urgence doivent être prises pour répondre aux besoins les plus immédiats des réfugiés et des migrants, la seule solution à long terme à la tragédie humaine en cours est de s'attaquer aux causes profondes des migrations forcées. Pour ce faire, il faudra une action concertée et coordonnée pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, les violations des droits de l'homme et l'instabilité dans les pays d'origine et de transit, y compris en Libye. La pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un outil puissant à cette fin.

Enfin, nous devons continuer d'appuyer les efforts menés sous l'égide de l'ONU pour parvenir à une solution politique durable au conflit en Libye, ce qui permettrait d'améliorer la vie de tous les habitants du pays, y compris les migrants et les réfugiés.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leurs exposés respectifs.

Dimanche dernier, on a célébré le soixante-quinzième anniversaire de la sortie de Casablanca, un classique du septième art que la majorité des membres du Conseil doivent sans doute connaître. Dans l'une des scènes les plus célèbres du film, le capitaine Renault tente de fermer le café de Rick, affirmant être choqué d'apprendre qu'on s'y adonne à des jeux clandestins. L'un des croupiers lui tend immédiatement un sac

contenant ses gains. Le capitaine le remercie et donne l'ordre de fermer le café.

Toutes proportions gardées, il y a un parallèle ici avec la situation en Libye, qui n'est d'ailleurs pas le seul pays confronté au phénomène à l'examen aujourd'hui. Cela fait des mois que des informations circulent sur l'existence d'un marché aux esclaves en Libye. La différence réside dans le fait que ce que nous avons vu ces derniers jours n'est pas un film, mais la dure réalité. Ce qui est le plus scandaleux, c'est qu'il y a des êtres méprisables qui tirent profit de la misère et du désespoir des migrants.

En avril, dans cette même salle (voir S/PV.7934), l'Uruguay s'est fait l'écho d'un rapport de l'OIM sur l'existence de marchés aux esclaves et a condamné sans équivoque ces faits. Néanmoins, jusqu'à la publication d'une vidéo prouvant de manière irréfutable la véracité du rapport de l'OIM, les déclarations de rejet de ce fait absolument condamnable de la part des principales autorités de la communauté internationale ont brillé par leur absence.

Nous devons reconnaître que nous avons collectivement traîné des pieds pour condamner cette situation et prendre les mesures concrètes qui s'imposaient.

Aujourd'hui, il nous faut encore corriger l'erreur en coopérant à l'investigation diligente de ces crimes par l'établissement de mécanismes qui permettent d'engager la responsabilité des auteurs.

Le traitement inhumain des migrants qui transitent par la Libye pour rejoindre l'Europe est un fait connu depuis des années. Des centaines de milliers de migrants subsahariens sont victimes de pratiques dégradantes – violentés, affamés, abusés sexuellement et même assassinés – qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Dans la mesure du possible, les autorités libyennes ont l'obligation de détecter et de démanteler ces réseaux de traite. En s'appuyant sur une coordination adéquate de ses organismes et la coopération des organisations régionales, l'ONU doit aider les autorités libyennes à combattre ce fléau et à protéger les migrants, en particulier les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants.

L'adoption récente de la résolution 2388 (2017) vaut réaffirmation de l'importance de la lutte contre la traite des personnes en temps de conflit. L'Uruguay condamne fermement la traite des êtres humains dans son sens le plus large et les crimes connexes qui visent à exploiter un individu et à tirer avantage de sa personne ou de sa vulnérabilité, ce qui revient à mépriser son humanité et constitue une violation grave de ses droits inaliénables et de ses libertés fondamentales.

Ces dernières années, la prolifération des conflits armés et la persécution des minorités ethniques et religieuses ont eu toute une série de conséquences, notamment le phénomène sans précédent des migrations de masse et le problème des réfugiés, des déplacés et des demandeurs d'asile, qui sont précisément les situations qui permettent aux trafiquants d'êtres humains de profiter iniquement de la vulnérabilité et du malheur.

La traite des personnes en temps de conflit est un problème mondial, étant donné qu'il concerne non seulement les pays d'origine mais aussi les pays de transit et de destination des victimes, les pays où opèrent les réseaux criminels et les pays par lesquels transite l'argent gagné par ces réseaux. La lutte contre la traite des êtres humains relève donc de la responsabilité de la communauté internationale dans son entier. L'action des États doit consister non seulement à combattre la traite en temps de conflit mais également à garantir les droits fondamentaux des victimes en renforçant les mécanismes et les mesures de prévention et de protection. Les personnes qui fuient les conflits ne sont pas uniquement déplacées entre les frontières politiques de leur propre pays; il arrive aussi qu'elles aillent chercher une vie meilleure dans d'autres États. Il est très grave que les migrants, en plus de subir le fardeau psychologique de la migration dans des conditions extrêmes et du déplacement vers l'inconnu, puissent rester à la merci de ces groupes criminels.

Alors que nous nous apprêtons à entamer les négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Uruguay tient une fois de plus à mettre l'accent sur le principe consistant à ne pas ériger la migration clandestine en infraction pénale. En donnant aux migrants les outils requis pour s'épanouir dans les pays de transit et de destination, on les rend moins vulnérables à la traite des personnes. Les États doivent par conséquent promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut.

Pour terminer, l'Uruguay reprend à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général pour gérer les flux migratoires de façon globale et humaine en faisant fond sur une coopération internationale qui s'attaque aux causes profondes du phénomène, améliore les

possibilités de migration régulière et renforce la lutte contre les passeurs et les trafiquants de personnes tout en protégeant les droits fondamentaux des victimes.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les personnes qui ont fait des exposés pour leurs présentations très détaillées et perspicaces.

Les reportages de presse selon lesquels des migrants seraient vendus comme esclaves en Libye sont choquants. Les réfugiés et les migrants sont particulièrement vulnérables à la traite, de même qu'à diverses formes d'exploitation, dont le travail forcé, l'esclavage ou des pratiques approchantes, qui font peser une grave menace sur la dignité humaine et l'intégrité de la personne. La communauté internationale doit faire tout son possible pour mettre fin à ces crimes odieux.

Nous notons l'engagement du Gouvernement libyen à enquêter sur ces pratiques inhumaines et le prions instamment de rendre la justice et de poursuivre leurs auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes. Nous espérons que de telles mesures auront un effet dissuasif à l'avenir.

Le Conseil de sécurité s'emploie à soutenir le processus politique en Libye, en coopérant avec le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les États Membres de l'Organisation. Il n'a jamais été aussi urgent de consolider le Gouvernement libyen et ses institutions, notamment le secteur de la sécurité et la police des frontières. Dans le même temps, nous devons traiter les causes profondes qui poussent les gens à quitter leur foyer. Cela suppose d'améliorer la coordination et la coopération régionales. Il faut également que le Conseil s'attaque au trafic de migrants en travaillant à la fois avec la Libye et avec les autres États Membres de la région, de même qu'avec les organisations régionales.

Nous voyons matière à optimisme dans le communiqué de l'Union africaine daté du 20 novembre, où il a été annoncé que le Président de la Commission entendait dépêcher un envoyé spécial pour tenir des consultations avec le Gouvernement libyen et d'autres parties prenantes afin de convenir de mesures pratiques visant à améliorer le sort des migrants en Libye. Le Conseil doit suivre la situation de près et prendre les mesures qui s'imposent.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de leurs exposés qui tombent à point nommé.

La semaine passée, une vidéo montrant des migrants africains vendus comme esclaves en Libye a suscité l'indignation du monde entier. C'est une abomination de voir des êtres humains achetés et vendus. Ces informations devraient tous nous perturber en profondeur et nous engager à agir. Comme l'Ambassadrice Haley l'a déclaré la semaine dernière (voir S/PV.8111), l'esclavage n'a pas sa place dans notre monde. Nous devons faire en sorte que les auteurs de tels crimes soient tenus de répondre de leurs actes.

Nous nous réjouissons que le Gouvernement d'entente nationale libyen condamne l'esclavage et la traite des êtres humains et qu'il ait annoncé avoir lancé une enquête sur les derniers incidents en date. Les États-Unis demandent une fois encore qu'une enquête complète ait lieu et que les responsables comparaissent devant la justice dans les plus brefs délais. Cette vidéo n'est que le dernier exemple en date de maintes informations profondément préoccupantes en ce qui concerne le traitement des migrants et des demandeurs d'asile en Libye.

Le fait est que des trafiquants sans scrupule s'en prennent à des migrants et à des réfugiés désespérés, sans le moindre égard pour la dignité humaine. Ils les maintiennent en détention dans des conditions épouvantables, où passages à tabac, actes de torture et viols sont devenus monnaie courante. Les migrants et les réfugiés qui n'ont pas les moyens de verser des rançons exorbitantes sont soumis à la violence et à l'exploitation. On les force à travailler dans des fermes ou sur des chantiers, ou à rejoindre des milices armées, ou encore, comme nous l'avons vu, on les vend au plus offrant.

Dans ces circonstances, les États-Unis accueillent avec satisfaction l'action menée à l'échelle internationale pour offrir assistance et protection aux déplacés et aux migrants en Libye, notamment les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'OIM, qui viennent de nous être décrits. La communauté internationale doit œuvrer à ce que les violations commises en Libye soient mieux recensées et favoriser la mise en place de programmes tendant à garantir un traitement humain pour les migrants et les réfugiés. Depuis 2011, les États-Unis contribuent généreusement aux programmes régionaux d'aide humanitaire du HCR, de l'OIM et d'autres partenaires et a déjà versé plus de 150 millions de dollars spécialement destinés à venir en aide aux réfugiés et aux migrants

en Libye, ainsi qu'aux personnes déplacées par l'effet de la violence. Il est vital que chacun respecte les obligations internationales qui lui sont faites en matière de protection.

Nous demandons instamment à l'Union européenne et à tous les États Membres de veiller à bien vérifier les antécédents des partenaires libyens, à assurer une présence internationale aux points de débarquement et dans les centres de détention, ainsi qu'à mettre en œuvre un processus en vue de garantir l'accès à la protection. Bien entendu, la seule solution à long terme au problème de la migration à via la Libye c'est de stabiliser la Libye. Les passeurs qui exploitent les migrants et les réfugiés appartiennent à des réseaux sophistiqués de la criminalité transnationale organisée, qui prospèrent dans les espaces non gouvernés ou instables.

Ces réseaux de passeurs de migrants et de traite d'êtres humains s'adonnent aussi à la contrebande d'armes, de stupéfiants et de carburant illégal à travers les frontières. Les revenus qu'ils tirent de ces activités financent les organisations terroristes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant et ceux qui sont affiliés à Al-Qaida. Leur présence contribue à l'instabilité en Libye et pose des défis sécuritaires qui affectent toute la région de la Méditerranée et le Sahel. L'instabilité favorise les comportements criminels et les atteintes aux droits de l'homme qui, à leur tour, mènent à davantage d'instabilité et à d'autres atteintes, et le cycle se perpétue.

Nous devons continuer à saisir toutes les occasions de perturber les réseaux criminels en Libye, en utilisant les outils dont dispose le Conseil, notamment le régime des sanctions contre la Libye. Mais tandis que nous sommes face à l'impératif de perturber et de démanteler immédiatement les réseaux de passeurs, les membres du Conseil doivent aussi renouveler leur engagement à appuyer les efforts des Nations Unies visant à promouvoir une Libye plus stable, unifiée et plus sûre. Le seul moyen viable pour nous tous d'atteindre cet objectif, c'est d'appuyer pleinement le processus politique mené par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan salamé, sur la base de l'Accord politique libyen, qui reste le seul cadre valide tout au long de la période de transition. Nous devons tous user de notre influence pour faire en sorte que tous les acteurs en Libye collaborent avec les Nations Unies de bonne foi, et insister sur le fait que le dialogue politique est le seul moyen d'aller de l'avant.

Toute tentative d'imposer de fausses dates butoirs, de contourner le processus politique facilité par les Nations Unies ou d'imposer une solution militaire ne fera que déstabiliser encore davantage la Libye et aidera les trafiquants responsables d'abus contre les migrants et les réfugiés. Les États-Unis réaffirment aujourd'hui leur détermination à mettre fin à toutes les formes d'esclavage, à sévir contre les auteurs et à promouvoir la stabilité en Libye. Il est essentiel que nous œuvrions de concert pour atteindre ces objectifs. Il nous faut mobiliser l'appui pour mettre fin à l'impunité pour ces abus et garantir les droits fondamentaux de tous en Libye.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais remercier très sincèrement la délégation française d'avoir demandé cette réunion d'urgence suite aux cas de trafic d'esclaves en Libye, et remercier également la présidence italienne d'avoir bien voulu la convoquer. Ces remerciements vont également à nos « briefers » du jour, M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour leurs exposés particulièrement précis et éclairants.

D'ailleurs, l'on se rappellera qu'il y a de cela quelques mois, leurs organisations respectives avaient bien tiré la sonnette d'alarme, peu de temps après l'adoption de la résolution 2331(2016), dans laquelle le Conseil de sécurité condamnait avec la plus grande fermeté tous les actes de traite d'êtres humains dans les zones en proie à un conflit armé et indiquait des mesures à prendre pour y faire face. La semaine dernière encore, nous débattions en public de la traite des personnes dans les situations de conflit (voir S/PV.8111) et de la menace qu'elle constitue pour la paix et la sécurité internationales. À cette occasion, le Conseil avait renforcé notre dispositif de lutte contre ce fléau, en adoptant justement la résolution 2388 (2017). Il s'y ajoute qu'au cours de même débat public, de nombreuses voix s'étaient élevées non seulement pour condamner la désastreuse et inhumaine situation des migrants en Libye, victimes de traite et de toutes autres sortes d'abus et de violations, mais aussi pour appeler à l'action afin d'y mettre un terme.

C'est dans cette optique, et suite à la crise actuelle, que le Président de la Commission de l'Union africaine, en attendant d'apporter des réponses plus structurelles, a décidé, entre autres actions, de saisir la Commission africaine des droits de l'homme et des

peuples pour diligenter les enquêtes et les procédures juridiques pertinentes; de renforcer les efforts avec les partenaires de l'Union africaine dans ce domaine; et de recommander le rapatriement de ceux qui le souhaitent, en collaboration avec les États membres de l'Union. De plus, il faut noter que cette question sera à l'ordre du jour du Sommet de l'Union africaine en janvier 2018 et du sommet Union européenne-Union africaine prévu cette semaine à Abidjan.

Dans notre sous-région ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a également condamné ces actes et a invité le Gouvernement libyen et la communauté internationale à prendre d'urgence toutes les dispositions en vue de rechercher et de poursuivre en justice les coupables de ce crime contre l'humanité.

Pour sa part, le Gouvernement de la République du Sénégal, soucieux du sort des migrants en Libye, s'est très tôt mobilisé et a procédé depuis le débat de l'année 2017 au rapatriement de 2 499 de ses ressortissants présents en Libye. Il vient également, dans un communiqué publié récemment, d'indiquer qu'il

> « dénonce avec vigueur et condamne de la manière la plus ferme ce trafic d'êtres humains qui constitue une grave offense à la conscience de l'humanité ».

C'est aussi l'occasion pour ma délégation de saluer la décision du Gouvernement d'entente nationale libyen d'ouvrir une enquête sur ces révélations, et nous invitons tous les États Membres à l'appuyer dans cette démarche.

Ma délégation juge impératif également, en Libye et ailleurs où les conflits armés font rage, de lutter résolument contre toutes les formes de traite d'êtres humains, car ces pratiques, en plus de constituer une grave violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, exacerbent les instabilités et contribuent à l'essor de groupes terroristes, de groupes armés mais aussi de la criminalité transnationale organisée.

Il s'agira en particulier de mettre l'accent sur la reddition des comptes, la nécessité d'enquêter sur les actes commis, mais aussi et surtout d'identifier et d'en poursuivre les auteurs. Et lorsque les systèmes judiciaires nationaux ne sont pas en mesure de le faire, en raison de l'instabilité générée par les conflits, nous estimons que la justice internationale devrait pouvoir s'y substituer en toute indépendance. D'où la nécessité d'une coopération internationale et régionale franche, exhaustive et renforcée, inscrite dans le cadre d'une approche globale concertée, notamment en ce qui concerne l'identification, la protection, l'assistance et l'échange d'informations.

Pour conclure, ma délégation voudrait souligner à nouveau, que ce n'est que lorsque la Libye sera dotée d'un État fort et stable ainsi que d'institutions unifiées qu'elle pourra assurer un contrôle efficace sur l'ensemble de son territoire. D'où la nécessité d'aborder cette question dans le cadre de la recherche d'une solution politique à la crise libyenne et, de façon plus générale, par l'adoption d'une approche globale et concertée promouvant le développement et la migration régulière, basée sur le respect des droits de l'homme.

C'est dire que cette dimension de la crise donne encore beaucoup plus de sens à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États, devant le Conseil, pour des voies migratoires plus régulières et plus sûres afin de protéger ceux qui fuient les persécutions. Ce qui m'amène à insister sur l'obligation qui nous incombe de nous attaquer aux causes profondes des conflits et des crises, parmi lesquelles l'instabilité et la pauvreté. C'est dans cet esprit, également, que ma délégation appuie l'idée d'une déclaration présidentielle pour permettre au Conseil de s'exprimer d'une voix forte et claire sur le sort des migrants en Libye.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés M. Grandi, et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. Swing, de leurs exposés.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Libye. Ces des deux dernières années, toutes les parties en Libye ont consenti des efforts importants pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et ont accompli quelques progrès. Cependant, la Libye est toujours confrontée à nombre de difficultés, notamment une situation précaire en matière de sécurité, la poursuite des affrontements armés et une intense activité de la part des terroristes. D'autre part, il y a les flux massifs de réfugiés et de migrants vers la Méditerranée, l'aggravation du problème de la traite des personnes et la situation des réfugiés et des migrants, qui est de plus en plus complexe. Conjointement, les troubles en Libye et les problèmes des réfugiés et des migrants posent de nombreux défis à la sécurité et à la stabilité en Libye et dans la région.

Les causes de la crise des réfugiés et des migrants sont complexes et multiformes, et la Libye a encore un long chemin à parcourir pour que sa situation en matière de sécurité s'améliore dans l'ensemble. La communauté internationale doit renforcer la coopération internationale pour s'attaquer aux symptômes et aux causes profondes de cette situation en prenant des mesures globales et en coordonnant les efforts des différentes parties prenantes, pour promouvoir un règlement politique, régler la question des réfugiés et des migrants et rétablir la stabilité en Libye et dans la région le plus rapidement possible.

Premièrement, s'agissant de parvenir à un règlement politique et de créer un environnement sûr et stable, la cessation des affrontements internes et la stabilisation de la Libye, le plus rapidement possible, permettront de jeter les fondements d'un règlement efficace de la crise des réfugiés et des migrants. La Chine appuie tous les efforts permettant de stabiliser la situation, de promouvoir le processus de règlement politique et de rassembler toutes les parties en Libye en vue de lutter contre le terrorisme. Nous espérons également que toutes les parties en Libye s'engageront dans un dialogue politique sans exclusive afin de promouvoir activement et efficacement le processus politique. La communauté internationale doit renforcer son consensus sur la question et apporter son appui aux pays voisins de la Libye et aux organisations régionales telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes dans leurs efforts visant à promouvoir la paix et le Plan d'action en vue de la reprise du processus politique.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coordination internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La communauté internationale doit faire preuve d'unité dans sa lutte contre le terrorisme et appliquer une démarche intégrée en ayant recours à différents outils pour éliminer tous les moyens qu'utilisent les terroristes pour financer leurs activités, s'approvisionner en armes et diffuser leur idéologie. Pour prévenir la réapparition de ces groupes terroristes, qui ne fera qu'exacerber l'instabilité dans la région, la communauté internationale doit aider les pays concernés à renforcer leurs capacités dans le secteur de la sécurité, renforcer les contrôles frontaliers entre la Libye et ses voisins, promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre les forces de l'ordre, démanteler les réseaux criminels qui se livrent à la traite des personnes et améliorer la situation humanitaire. Nous espérons que tous les États Membres appliqueront pleinement et scrupuleusement toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Libye et la traite des personnes et mettront tout en œuvre pour régler efficacement la crise des réfugiés et des migrants dans la région de la Méditerranée.

Troisièmement, il importe également de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes de ces problèmes et de promouvoir un développement inclusif et équilibré qui profite à tous. Si nous voulons mettre fin à ces troubles et à la pauvreté, nous devons renforcer l'appui aux pays qui ont accueilli des réfugiés, lutter contre la xénophobie et la discrimination et surtout, tout mettre en œuvre pour éliminer les causes profondes de l'instabilité sociale et des déséquilibres en matière de développement. La communauté internationale doit agir de façon décisive pour s'attaquer aux problèmes de développement, appliquer les solutions appropriées, fournir une aide aux pays en développement, appuyer leurs efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforcer leur capacité à réduire la pauvreté et à surmonter leurs difficultés, promouvoir des solutions locales en matière de développement et promouvoir un développement partagé et une paix durable dans les pays d'origine. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale et à continuer d'apporter sa contribution au rétablissement rapide de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité en Libye.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier les personnes qui ont fait des exposés de leur description détaillée de la situation désastreuse des migrants et des réfugiés en Libye. Nous saluons également les efforts de nos collègues français qui ont pris l'initiative de demander l'organisation de la séance d'aujourd'hui.

Ce mois-ci, le Conseil a tenu au moins trois réunions sur la Libye, notamment sur la situation des migrants. La fréquence et l'intensité de ces débats témoignent clairement de la nécessité d'accorder plus d'attention à ce grave problème humanitaire, qui est exacerbé par des violations flagrantes des droits de l'homme. Des centaines de milliers de migrants et de réfugiés sont victimes de mauvais traitements et sont détenus dans des conditions inhumaines. Il est particulièrement alarmant que des migrants qui tentent d'aller en Europe via l'Afrique du Nord soient vendus aux enchères par des passeurs sur les marchés modernes d'esclaves en Libye. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa déclaration la semaine dernière (voir

S/PV.8111), l'esclavage n'a pas sa place dans notre monde. Ces actes comptent parmi les violations les plus flagrantes des droits de l'homme de notre époque et peuvent constituer des crimes contre l'humanité.

Le Kazakhstan se joint à l'appel qui a été lancé pour que cette situation fasse l'objet d'une enquête et que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice le plus rapidement possible. Ma délégation note avec satisfaction que les autorités libyennes ont confirmé qu'elles allaient mener des enquêtes en vue de poursuivre en justice et de sanctionner officiellement tous ceux qui sont impliqués dans la commission de ces crimes odieux. Si nous voulons mettre un terme aux activités de ces passeurs et de ces gangs criminels, cette crise exigera également un suivi rigoureux et la mise en œuvre de mesures appropriées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL.

Par conséquent, nous devons faire preuve de plus de détermination sur le plan de la coopération internationale pour réprimer les trafiquants et les passeurs et appliquer une politique concertée en matière de migration. En parallèle, nous devons accroître toutes les possibilités d'immigration légale et promouvoir la pleine application des conventions internationales et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous devons tout mettre en œuvre pour régler la situation en Libye le plus rapidement possible grâce à la réconciliation politique. Les investissements dans le développement contribueront à réduire les flux migratoires à travers le pays.

Pour terminer, le Kazakhstan se joint aux Nations Unies et à d'autres pour condamner avec la plus grande fermeté ces activités répréhensibles et pour œuvrer en vue de mettre fin à ces indignités humaines.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier les personnes qui ont fait des exposés pour les informations qu'elles nous ont communiquées.

Les graves problèmes soulevés lors de la séance d'aujourd'hui sont très inquiétants. Nous partageons les préoccupations concernant les informations faisant état d'une traite florissante des personnes dans la région. Le Conseil de sécurité a déjà examiné ce problème lors du débat tenu la semaine dernière (voir S/PV.8111) sur la traite d'êtres humains dans les situations de conflit, au cours duquel nous avons adopté la résolution 2388 (2017). Cette question est régulièrement évoquée lors des discussions sur la situation en Libye, comme cela a été le cas ce mois-ci.

Comme nous l'avons déjà indiqué, compte tenu du caractère transnational des crimes liés à la traite d'êtres humains dans les situations de conflit armé, il faut renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce phénomène. Pour que les efforts visant à régler ce problème et d'autres questions migratoires soient aussi efficaces que possible, il est essentiel d'adopter une approche intégrée qui prévoit l'élimination des causes profondes, les poursuites pénales contre les auteurs de ces crimes et l'assistance aux victimes. Il faut avant tout s'attaquer aux causes du problème des migrants.

En ce qui concerne les causes profondes de la situation en Libye, nous voudrions souligner ce qui suit. L'ampleur des activités des groupes criminels liées à la traite des personnes est l'une des nombreuses conséquences de la crise grave et prolongée qui a été provoquée par une ingérence militaire violente dans les affaires intérieures de la Libye en 2011. Le traitement inhumain des migrants est devenu possible dans le contexte de la fragmentation politique et institutionnelle qui perdure en Libye. En outre, la Libye n'existe pas dans le vide. Les activités criminelles liées à la migration clandestine ont de toute évidence une portée régionale, qui s'étend également à l'Europe.

Nous avons pris note de l'intention de la Libye d'enquêter sur ces activités criminelles. Nous devons appuyer les efforts visant à lutter contre ces activités et à aider les victimes. Une solution à long terme à ce problème ne pourra cependant se trouver que dans le contexte de la réunification de la Libye, par le biais d'un règlement politique inscrit dans un dialogue faisant intervenir tous les protagonistes libyens et mené sous les auspices de l'ONU. Seuls l'instauration d'une paix durable et un combat systématique contre les menaces terroristes en Libye contribueront à atténuer durablement les problèmes relatifs aux réfugiés et aux migrants illégaux.

Sous le prétexte de la difficile situation des droits des migrants en Libye, on entend certaines allusions à la nécessité d'une ingérence immédiate. Nous savons que d'aucuns aiment s'attaquer à ce genre de problèmes en faisant cavalier seul, au mépris du droit international et en violation de la souveraineté des États. Cela ne fera qu'exacerber la situation difficile apparue à la suite de la destruction de la Libye. Dans le même temps, les principales organisations et structures internationales

seraient bien avisées de suivre de près les questions relatives aux migrants dans ce pays. Dans un tel contexte, il serait très utile de renforcer la coopération avec l'Union africaine.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation française d'avoir eu l'initiative de la présente séance sur la situation des migrants en Libye, et la présidence italienne de l'avoir convoquée. Nous remercions également les intervenants.

La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit réagir aux reportages sur les migrants africains vendus comme esclaves. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'idée d'adopter un document de conclusion concret pour la séance d'aujourd'hui.

La situation en Libye a occupé une place de premier plan à l'ordre du jour du Conseil ce mois-ci. Elle a des retombées directes sur la stabilité des États voisins, ainsi que sur le Sahel et la Méditerranée. Actuellement, cette dernière est confrontée, principalement du fait de la crise en cours en Libye, à de nombreux défis, qu'il s'agisse de menaces terroristes ou de flux migratoires irréguliers.

Comme nous l'avons dit dans cette salle il y a une semaine à peine (voir S/PV.8111), l'Ukraine condamne énergiquement les violations persistantes des droits de l'homme commises dans les centres de détention en Libye, où les migrants africains sont systématiquement maltraités et harcelés(voir S/PV.8104). Les informations qui nous parviennent, faisant état d'esclaves vendus aux enchères, sont choquantes et effroyables. Il est scandaleux que ces crimes odieux aient lieu au XXIe siècle. À cet égard, ma délégation se joint aux autres membres du Conseil pour appeler toutes les autorités libyennes compétentes à enquêter sur ces actes barbares et à veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. Nous voulons également encourager la Procureure de la Cour pénale internationale à se pencher avec attention sur ces atrocités.

Le sort des migrants actuellement n'est que l'un des nombreux facteurs de l'instabilité qui règne en Libye. Le vide sécuritaire et l'absence de progrès sur le volet politique ont été exploités par les réseaux criminels, qui ont pris un essor sans précédent. Détentions arbitraires, tortures, enlèvements, assassinats extrajudiciaires, traite des personnes et contrebande de stupéfiants et d'armes sont désormais une réalité dans le pays. C'est pourquoi seule une démarche globale s'attaquant aux causes profondes du conflit actuel pourra atténuer les souffrances du peuple libyen.

À cet égard, nous considérons qu'il est vital à présent de consacrer davantage d'efforts au processus politique. Ma délégation réaffirme son appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, tandis qu'il œuvre avec les parties pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens. Nous demandons à toutes les parties impliquées de poursuivre les consultations jusqu'à ce qu'un compromis sur les amendements à l'Accord politique libyen ait été trouvé. À notre avis, cet accord reste le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise actuelle en Libye. Toutes les tentatives visant à saper ce processus sont inacceptables et doivent être condamnées. Plus l'impasse persiste en Libye, plus le commerce des esclaves et d'autres activités illicites s'enracineront dans le pays.

L'Ukraine estime que, en l'absence de perspectives économiques, notamment pour les jeunes, en Afrique, il y a un risque que les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne restent des zones instables, où les terroristes et les criminels profiteront de l'absence d'autorité de l'État pour se livrer à la traite des personnes et au trafic d'armes. Dans ce contexte, l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Libye et dans la région exige d'investir davantage dans le développement socioéconomique. En l'absence de structures gouvernementales qui fonctionnent comme il faut, de services sociaux essentiels, de forces de l'ordre et d'organes judiciaires qui font leur travail, les communautés vulnérables en Libye et dans d'autres pays touchés par un conflit seront toujours une cible facile pour les terroristes et les criminels. Par conséquent, les initiatives visant à lutter contre le terrorisme, à promouvoir le développement économique, à réguler les flux migratoires et à garantir le respect des droits de l'homme doivent aller de pair et se compléter mutuellement. L'Ukraine reste déterminée à contribuer à cet effort.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence italienne, votre délégation et la délégation française, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance d'information. Je remercie également de leurs exposés le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, et le Directeur général

de l'Organisation internationale pour les migrations, M. William Lacy Swing.

La Bolivie souscrit et s'associe à la déclaration faite par le Président de l'Union africaine, M. Alpha Condé, qui a condamné le fait que les migrants en Libye soient victimes de traitements inhumains et réduits en esclavage, ce qu'il a qualifié de commerce abject et de relique d'un autre temps. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il affirme qu'il faut mettre un terme aux pratiques modernes de l'esclavage et que, pour ce faire, il faut utiliser tous les outils disponibles. Nous appuyons également la demande de l'Union africaine pour que ces actes abjects et ces pratiques inhumaines fassent l'objet d'une enquête urgente, aux fins d'identifier les responsables et de les traduire en justice.

À cet égard, la Bolivie se déclare extrêmement préoccupée par le sort inadmissible et extrêmement pénible des migrants en Libye, qui sont victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux. C'est la quatrième fois ce mois-ci que le Conseil de sécurité examine cette question, puisque nous l'avons abordée pendant le débat sur la traite des personnes (voir S/PV.8111), pendant la séance d'information sur les défis en Méditerranée et pendant la séance consacrée à la situation en Libye. Cela atteste bien de l'ampleur et de la gravité de ce problème, qui mérite l'attention immédiate de la communauté internationale.

D'après les études réalisées par l'Organisation internationale du Travail en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, en 2016, plus de 40 millions de personnes ont été victimes d'une forme d'esclavage moderne. Cela signifie que, dans le monde actuellement, on dénombre cinq victimes de l'esclavage pour 1 000 personnes, dont un quart sont des enfants. Ce sont là des chiffres alarmants, que l'ONU ne peut ni ne doit ignorer.

Le Conseil de sécurité doit prendre toutes les mesures à sa portée pour garantir que les mécanismes d'enquête et les initiatives proposés par l'Union africaine se matérialisent. Nous soulignons que des enquêtes du Gouvernement d'entente nationale libyen sont en cours, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau, en vue d'identifier les responsables de ces agissements inhumains. En outre, le Gouvernement d'entente nationale libyen doit coopérer avec les enquêtes menées par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, dans l'éventualité où ces affaires seraient constitutives de crimes contre l'humanité, afin de déclencher la compétence de la Cour et que puissent être lancés des procès.

Nous invitons tous les États à adopter une approche humaine pour se saisir de la situation des migrants en Libye, en usant de coopération et de dialogue aux niveaux international, régional et bilatéral, et à œuvrer au renforcement de mesures efficaces visant à combattre et éliminer la traite des êtres humains et le trafic de migrants, à aider les victimes et survivants à se réinsérer et à faire en sorte que les responsables soient traduits devant la justice, ainsi qu'à augmenter les possibilités en matière de migrations.

De la même manière, nous rappelons qu'il est important de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et nous appelons tous ceux qui ne l'ont pas encore faire à ratifier son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Je rappelle que, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la traite des êtres humains est un crime parasitaire qui se nourrit des vulnérabilités, s'épanouit en période d'incertitude et bénéficie de l'inaction.

Pour terminer, il importe de se rappeler que la crise en Libye et ses conséquences dans la sous-région du Sahel sont le résultat direct et concret des politiques de changement de régime, de l'interventionnisme et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, qui violent le droit international et qui n'ont rien fait d'autre que produire des millions de sinistrés, de déplacés, de réfugiés et de morts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Je remercie très sincèrement les intervenants de leurs déclarations, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) du travail qu'ils accomplissent sur le terrain pour aider tous ceux qui ont besoin d'une protection internationale.

Nous sommes déterminés à concourir à améliorer les conditions effroyables dans les centres de réfugiés et de migrants, notamment en lançant de nouveaux appels à la mise en place de projets menés par les organisations non gouvernementales et en trouvant des voies légales de migration et de rapatriement. Je voudrais signaler que l'Italie appuie et souligne depuis longtemps le rôle crucial de l'ONU sur le terrain, et dès le début, nous

avons plaidé et œuvré en faveur d'une présence plus forte du HCR et de l'OIM en Libye.

C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès importants réalisés par le HCR et l'OIM sur cette question cruciale. L'Italie est satisfaite que les efforts italiens, notamment grâce à l'intervention de l'ambassade d'Italie à Tripoli, aient permis de faciliter les activités du HCR en Libye, au nom des migrants et des catégories vulnérables ayant besoin d'une protection internationale, et également de définir les termes de sa présence et de son action dans le pays. À cette fin, nous avons contribué à l'organisation de réunions à l'ambassade d'Italie à Tripoli entre les autorités locales et le HCR. Les procédures pour la réinstallation des migrants et des catégories vulnérables peuvent donc maintenant s'accélérer en coopération avec le bureau ouvert à cette fin à Tripoli et géré par les autorités locales, dans le but de garantir les normes les plus élevées en matière d'aide humanitaire et de respect des droits de l'homme.

La mobilité humaine, l'exploitation et les atteintes dont sont victimes les migrants, ainsi que la situation en Libye et en Méditerranée, sont au centre de l'action que l'Italie mène à l'ONU et de notre présidence du Conseil. Il y a une semaine, nous avons organisé un débat public sur la traite d'êtres humains dans les situations de conflit (voir S/PV.8111). Le 17 novembre, le Ministre italien des affaires étrangères, Angelino Alfano, a présidé la séance d'information sur les problèmes de sécurité en Méditerranée (voir S/PV.8106). Une séance consacrée à la situation politique en Libye avait été organisée la veille (voir S/PV.8104). Les initiatives prises par l'Italie sur ces questions, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, sont cohérentes et ont culminé avec l'adoption à l'unanimité, sous notre présidence, de la résolution 2388 (2017), appuyée par de nombreuses délégations autour de la table et dont 56 pays ayant participé au débat public que j'ai mentionné se sont portés coauteurs.

La résolution souligne, entre autres, que les défis que représentent la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans la région du Sahel et en Libye exacerbent davantage l'instabilité et les conflits. Elle appelle à redoubler d'efforts, de façon collective et coordonnée, et fournit une base juridique pour le renforcement d'une démarche centrée sur les victimes, attentive aux disparités entre les sexes et tenant compte des besoins particuliers des enfants pour répondre aux besoins des victimes, en particulier en soulignant que la traite des êtres humains entraîne – comme en témoigne la situation en Libye – des violations des droits de l'homme graves et généralisées, notamment des formes odieuses d'exploitation et d'esclavage.

Les récentes informations indiquant que des migrants sont vendus comme esclaves en Libye sont révoltantes. L'esclavage n'a pas sa place dans le monde d'aujourd'hui. Ces actes comptent parmi les violations des droits de l'homme les plus scandaleuses et peuvent être constitutifs de crimes contre l'humanité. Nous les condamnons dans les termes les plus forts. L'Italie se félicite dès lors de la déclaration faite par le Gouvernement d'entente nationale libyen condamnant ces pratiques inhumaines et annonçant l'ouverture d'une enquête sur cette affaire odieuse afin de traduire les auteurs en justice. Nous nous félicitons également des observations faites devant le Conseil la semaine dernière (voir S/PV.8111) par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, sur l'initiative prise par l'Union africaine pour remédier au sort des migrants africains en Libye. Nous rappelons également les mots de la Procureure Bensouda de la Cour pénale internationale durant la séance du Conseil (voir S/PV.8091) organisée dans le cadre de la présidence italienne, il y a trois semaines seulement.

Nous ne devons pas oublier que la question du nombre considérable de personnes qui sont victimes de la traite en transitant par la Libye se posait bien avant que les médias internationaux n'en fassent récemment leur une. Ces dernières années, l'Italie a secouru et accueilli plus d'un demi-million de migrants et de réfugiés qui ont tenté de rejoindre l'Europe en traversant la Méditerranée. Parallèlement, nous n'épargnons aucun effort pour sensibiliser l'opinion sur la question, d'abord au niveau de l'Union européenne et ensuite au niveau mondial.

Comme l'a mentionné dans cette salle le Ministre des affaires étrangères Angelino Alfano à la séance sur la Libye (voir S/PV.8104), le ralentissement récent des flux migratoires en Méditerranée est encourageant, car il a pour conséquence de réduire le nombre de personnes entreprenant un voyage dangereux, un voyage qui a coûté tant de vies innocentes au cours des dernières années. Mais mieux gérer les flux migratoires ne doit pas se faire au détriment des droits de l'homme. Les migrants doivent être traités avec humanité et dignité et dans le plein respect de leurs droits. C'est l'approche que l'Italie a choisie depuis le début de cette crise en alliant solidarité et sécurité.

L'Italie est consciente qu'une solution durable à ces questions réside dans le renforcement des institutions publiques libyennes et des municipalités locales, et nous mettons en œuvre plusieurs initiatives concrètes à cette fin. Nous rappelons l'importance d'aider la Libye, comme l'ont indiqué plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, sous la coordination du Conseil de la présidence, à renforcer les capacités dont elle a besoin, notamment pour sécuriser ses frontières et pour prévenir le trafic des migrants et la traite d'êtres humains, enquêter sur les cas signalés et en poursuivre les auteurs. Ce défi est transnational par nature; par conséquent, il n'est pas possible de laisser la Libye y faire face seule.

Nous pensons que la protection des groupes vulnérables, y compris les migrants, doit être au coeur des activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous exprimons également notre appui aux pays de la région touchés par le trafic de migrants et soulignons l'initiative italienne visant à renforcer une riposte multidimensionnelle efficace entre les États d'origine, de transit et de destination.

L'instabilité au Sahel – comme d'autres l'ont rappelé au Conseil – est également exploitée par les trafiquants d'êtres humains. Nous devons faire face à ces défis communs, dans un esprit de solidarité internationale et de responsabilité partagée, afin de remédier à leurs causes profondes et de protéger les personnes de l'exploitation par les trafiquants et les passeurs.

En fin de compte, la solution à ce problème passe, comme cela a été dit, par une solution politique à la crise libyenne. Cette solution permettrait d'accompagner le pays sur la voie de la stabilisation et de la réconciliation nationale au travers d'un dialogue sans exclusive. L'Italie réaffirme son plein appui à la médiation des Nations Unies à cet égard, comme l'a rappelé le Premier Ministre Gentiloni Silveri lors de sa rencontre avec le Représentant spécial Salamé il y a deux jours à Tunis.

Pour terminer, l'Italie appuie la proposition du Royaume-Uni d'adopter une déclaration officielle qui serait extrêmement utile pour confirmer la mobilisation du Conseil de sécurité sur cette question. La proposition serait également une suite supplémentaire à l'initiative lancée par la présidence italienne au cours de ce mois. Je voudrais terminer en remerciant également la France d'avoir organisé cette séance en coopération avec la présidence italienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je fais la présente déclaration au Conseil de sécurité au nom de S. E. M. Faiez Serraj, Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale libyen.

> «D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie d'avoir organisé la présente séance sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'accent étant mis en particulier sur la traite des personnes dans les situations de conflit armé. Je voudrais également remercier de leurs exposés M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations. Je vous remercie également, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.
>
> J'ai suivi avec une très grande préoccupation certaines informations dans les médias qui, si elles sont avérées, démontrent que des migrants clandestins d'origine africaine sont vendus à des fins lucratives. Indépendamment de la véracité de ces informations, nous condamnons fermement ces actes et les rejetons, quelle que soit la nationalité des auteurs, qu'ils soient Libyens ou non, et quel que soit l'endroit où ils se sont produits, en Libye ou ailleurs, parce qu'ils sont contraires à nos valeurs, à notre religion et à nos lois nationales. Ces actes sont également contraires au droit international, au droit international humanitaire et aux conventions relatives aux droits de l'homme. Ils ne peuvent être balayés d'un revers de la main. J'ai ordonné aux organismes de sécurité compétents de vérifier l'authenticité de ces vidéos. Si elles s'avèrent authentiques, les autorités concernées poursuivront les criminels et les traduiront en justice aussi rapidement que possible.
>
> Nous confirmons également que toute violation commise à l'encontre des immigrants en situation irrégulière ou tout mauvais traitement dont ils font l'objet sont des actes isolés et individuels et ne sont en aucun cas systématiques.

Le Gouvernement d'entente nationale affirme, en outre, que les auteurs de ces crimes ne jouiront pas de l'impunité. Nous demandons à toutes les parties, en Libye ou ailleurs, de soumettre toute information concernant ces crimes au bureau du procureur, qui a ouvert une enquête.

Nous voudrions signaler que les lois libyennes relatives aux migrations illégales érigent en infraction la traite d'êtres humains, et soulignons la nécessité de traiter humainement les immigrants clandestins. Qui plus est, la législation libyenne interdit et criminalise l'esclavage et l'asservissement, et ce, depuis l'indépendance de la Libye par voie de décrets royaux et conformément aux dispositions du code pénal, que la Libye respecte. En outre, de tels actes ne sont pas conformes à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La Libye a ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et les Libyens et non-Libyens qui ont enfreint cette loi sur le territoire libyen seront sanctionnés.

Par ailleurs, le crime de traite d'êtres humains est considéré comme une forme de criminalité organisée qui est perpétrée par des réseaux criminels transnationaux, en particulier dans des régions en proie à des conflits et à l'instabilité. La communauté internationale doit trouver un moyen efficace et global de lutter contre ce fléau dans les pays de destination et d'origine, et pas seulement dans les pays de transit. Si ces réseaux criminels n'étaient pas présents dans les pays d'origine et de destination, les pays de transit, comme la Libye qui traverse une période d'instabilité difficile dont souffrent ses citoyens, ne seraient pas victimes de ces flux massifs de migrants, a fortiori alors qu'ils n'ont pas les moyens adéquats pour gérer et prévenir ce phénomène et protéger leurs frontières.

C'est pourquoi nous demandons à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de s'acquitter de ses responsabilités et d'aider à démasquer les réseaux responsables du trafic de migrants et de la traite de personnes dans tous les pays – pays d'origine, de destination et de transit – conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

Le problème des migrations est multiforme et international, et ne se limite pas à un pays ou à une région. Les pays de transit, comme la Libye, ne peuvent assumer à eux seuls le fardeau. Si nous voulons gérer ce problème, nous devons nous concentrer sur les causes profondes et pas simplement sur les symptômes. Nous devons établir un véritable développement dans les pays d'origine, avec l'aide des pays de destination. Nous devons également aider les pays d'origine à faire face aux véritables raisons qui sous-tendent les migrations, et lutter contre les organisations et les bandes dans les pays d'origine et de destination qui se livrent au trafic de migrants. Nous devons trouver des solutions efficaces au problème tel qu'il se pose actuellement à titre préventif et de manière durable. Je voudrais mettre l'accent sur les points suivants en ce qui concerne le rôle des pays d'origine et des pays de destination.

Premièrement, en ce qui concerne les pays de destination, tout arrangement ou plan visant à prévenir l'arrivée de migrants dans les pays de destination et à les obliger à retourner de force en Libye correspond simplement à une tentative d'éluder les responsabilités que leur imposent le droit international et le droit international humanitaire. Cela mettrait en péril les migrants, en particulier dans les États en proie à l'instabilité. En outre, cela imposerait de nouvelles contraintes aux autorités libyennes, qui ont déjà besoin d'une aide logistique pour assumer le fardeau que représente ce phénomène. La Libye a également besoin d'une assistance technique pour protéger ses frontières de manière durable. Nous voudrions également réaffirmer notre rejet de toute tentative de réinstaller les migrants clandestins dans les pays de transit comme la Libye, car cela aurait des répercussions sur la composition démographique, ainsi que sur le tissu social et culturel de la société, et porterait atteinte à la souveraineté nationale du pays, à ses lois et au droit international. Nous demandons à l'Union européenne de revoir ses politiques correspondantes en ce sens.

Deuxièmement, en ce qui concerne les pays d'origine, nous demandons à ces pays et aux

pays voisins de la Libye de contrôler et de surveiller leurs frontières et d'empêcher le passage de centaines de milliers de leurs ressortissants vers la Libye, ce qui met leur vie en danger. Nous leur demandons de le faire au lieu de se dérober à leurs responsabilités et de tenter de rejeter le fardeau sur la Libye, un pays de transit qui est lui-même instable. Il s'agit là de l'un des fardeaux que nous imposent les énormes flux de migrants illégaux. Nous demandons à ces pays de s'employer à rapatrier dans leur pays d'origine ceux qui se sont glissés en Libye afin de leur épargner ces voyages très périlleux à travers le désert et par mer qu'entreprennent les migrants illégaux.

La Libye est aujourd'hui victime d'une vaste campagne médiatique de diffamation qui tente de la dépeindre comme un pays raciste. Nous voudrions rappeler qu'une grande partie de nos citoyens, en particulier dans le sud, ont la peau foncée. Dans le passé, la Libye a accueilli plus de 2 millions de travailleurs étrangers provenant de pays africains et arabes pour des projets dans les secteurs privé et public, et ils ont été bien traités. En outre, dès que la Libye se sera stabilisée et aura établi une paix et une sécurité durables, elle pourra accueillir un nombre similaire de ses frères africains et arabes pour travailler sur des projets de reconstruction et de développement qui ont été interrompus, et ce, dans le cadre de contrats et d'accords juridiques garantissant les droits et responsabilités des deux parties, c'est-à-dire des travailleurs étrangers et des autorités libyennes.

Pour terminer, si la communauté internationale souhaitait vraiment combattre les migrations illégales ou, à tout le moins, atténuer leurs conséquences, elle ferait front commun dans la lutte contre ces migrations et adopterait une approche efficace qui permettrait de s'attaquer à leurs causes profondes au lieu de se livrer à une surenchère de diffamation à l'égard de la Libye dans les médias. De plus, nous appuyons toutes les mesures visant à imposer des sanctions internationales aux passeurs et aux trafiquants d'êtres humains, à condition qu'elles couvrirent toutes les personnes impliquées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Libye, y compris dans les pays d'origine, de transit et de destination. En outre, nous demandons qu'un appui efficace soit apporté à la stabilité de la Libye, que ce soit sur le plan politique, de sécurité ou économique. Nous demandons également que le Gouvernement d'entente nationale reçoive une assistance afin qu'il puisse exercer son contrôle sur tous les territoires libyens et protéger et surveiller ses frontières.

Nous prions l'Union africaine d'œuvrer avec les pays d'origine africains pour endiguer les énormes flux de migrations illégales vers la Libye, qui s'élèvent à des centaines de milliers de personnes, et rapatrier les migrants détenus dans leur pays d'origine. En outre, nous attendons de l'Union européenne qu'elle assume ses responsabilités en vertu du droit international et du droit international humanitaire et ne tienne pas la Libye responsable. La Libye traverse une période d'instabilité et ne devrait pas être tenue responsable des conséquences d'un phénomène international qu'elle n'a pas causé, mais dont elle est la principale victime.»

Ceci conclut la déclaration officielle prononcée au nom du Président du Conseil présidentiel. Je voudrais à présent faire les observations suivantes en ma qualité de Chargé d'affaires.

Alors que je viens de donner la lecture de la déclaration officielle du Président du Conseil présidentiel du Gouvernement d'entente nationale, je tiens à exprimer la reconnaissance de mon pays pour le noble rôle humanitaire joué par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'aider les migrants illégaux. Je voudrais toutefois préciser que ce dont nous débattons aujourd'hui, ce sont des migrants illégaux, qui risquent leur vie pour des raisons économiques en quête d'une vie meilleure, et non pas des réfugiés. Il y a une différence entre les migrants illégaux et les réfugiés d'après la terminologie de l'ONU et les conventions internationales qui portent sur ces questions. Je voudrais également réaffirmer l'importance de la coopération qui existe entre le Gouvernement d'entente nationale et l'Organisation internationale pour les migrations afin de venir en aide aux migrants illégaux et de trouver des solutions adaptées à leur statut.

La séance est levée à 11 heures.